

## **Réunion commission cyclo FSGT Drôme Ardèche 23/10/2015 à Ancône**

### **Présents :**

- Franck SANTOS et Christian COLIN – FSGT26
- Les Tourrettes : 1
- CS Coux : 2
- CC St Péray : 1
- Friol Club TT : 1
- UCMV: 2
- UC Pierrelatte : 2
- ATC Donzère : 2
- USC Berg et Coiron : 2
- VC Rambertois : 1

### **Invité :**

- C Pro Sport

### **Absents – excusés :**

- AL Sarras Ozon
- VC Soyons
- Tanargue
- VC St Montan
- VC Valrhona TT
- SJVC Montélimar

### **Préambule :**

- Christian COLIN nous annonce que C Pro Sport, le VSRP et le club de La Voulte ont pris des renseignements pour rejoindre la liste des clubs de Drôme-Ardèche affiliés à la FSGT. C Pro Sport (représenté par Romain BAFFERT) assiste ainsi à la réunion en tant qu'invité, avant de s'affilier probablement pour 2016 ;
- **Franck SANTOS rappelle à nouveau que la FSGT est une fédération sportive dans laquelle le caractère amical et fraternel doit passer bien avant le caractère de compétition. Les événements survenus lors des quelques dernières courses ou par échange d'emails sont donc particulièrement mal venus. Notamment, Marcel HAREL semble avoir été insulté par un membre de l'UC Pierrelatte. Il s'agit d'un dernier avertissement. Ce genre de comportements sera sanctionné en 2016, voire la FSGT pourra retirer son affiliation à un coureur, à un club ou tout simplement arrêter l'activité cyclo.**

### **Création d'un bureau :**

Constat unanime sur l'année 2015 : la saison s'est dans l'ensemble bien passée, mais elle a été en partie pourrie par quelques incidents qui n'ont pas pu être gérés correctement du fait de l'absence de décision réactive. Le trop grand nombre de clubs représentés au sein de la commission ne permet pas une réaction ni une prise de décision rapide.

Sur la proposition de Denis PETITJEAN (CC St Péray) – voir en PJ – il est décidé la création d'un bureau restreint. La commission délègue pour une année au bureau un certain nombre de missions.

### **Rôle du bureau :**

- faire appliquer le règlement FSGT 07/26
- étudier les cas non prévus par le règlement ou à la marge et prendre une décision concertée, si possible à l'unanimité et sinon à la majorité
- valider les résultats émis par les clubs organisateurs (en particulier les catégories des coureurs ayant pris part à la course)
- gérer les montées de catégories
- faire le classement individuel et par club du challenge 07/26
- prendre des sanctions si nécessaire.

Rôle de la commission au sein de laquelle chaque club est représenté et a une voix en cas de vote :

- faire vivre le challenge,
- faire évoluer le règlement,
- organiser l'assemblée générale
- ...

La commission continuera de se réunir de 2 à 4 fois par an. Le bureau fonctionnera au maximum par email / téléphone et pourra se réunir ponctuellement en cas de points particuliers à étudier.

La composition du bureau a été votée en séance (unanimité) :

Président : Denis PETITJEAN

Vice-Président : Jérôme QUINTANA

Secrétaire : Christophe BOUILLOUX

Vice-Secrétaire : Miguel GONZALEZ

Membres en charge des résultats (changement de catégorie + challenge) : Jacques PIC et Jacky ROUVIERE

Membre : Gérard ARGENTA

### **Autres points abordés :**

- Rappel site internet : il n'est pas à jour. Christian COLIN, en charge de ce point rappelle qu'il ne peut mettre en ligne que des infos qui lui sont spécifiquement adressées avec l'indication de mettre en ligne. Par exemple, après une course : mettre résultats + petit résumé et envoyer à Christian.
- Listing coureurs sur internet : pour 2016, chaque club devra faire passer sa liste de coureurs à Christian COLIN pour mise en ligne. Cette liste devra être transmise à nouveau à chaque mise à jour (nouveau coureur ou changement de catégorie).
- Rappel sur les tarifs : sauf course particulière (course par étape par ex), le tarif préconisé pour les licenciés FSGT sur les courses FSGT est de 7€. Le tarif est libre pour les autres coureurs.
- Préinscriptions : quelques clubs (C Pro, Valrhona) ont lancé des préinscriptions sur leurs courses. Il est proposé de bénéficier de leur retour d'expérience pour inciter les autres clubs à proposer sur leurs courses des préinscriptions également (sans paiement en ligne) afin de pouvoir valider en amont les catégories des engagés.

### **Modifications du règlement pour 2016 :**

- Nouveaux coureurs en cours de saison : les nouveaux coureurs, quelque soit la date dans la saison, peuvent être intégrés au club et participer à la saison en cours. Décision prise à la majorité. Question soumise suite à l'intégration de plusieurs coureurs en septembre. Rappel : la FSGT permet les licences en année civile ou en année sportive. Les clubs en année sportive peuvent prendre des coureurs en septembre avec des licences 2015/2016 (les autres aussi, mais avec encore des licences de l'année en cours) ;
- Nouveaux coureurs – correspondance âge/catégorie : les nouveaux coureurs devront annoncer leurs précédentes licences (Ufolep / FFC) afin de déterminer leur catégorie de départ en FSGT. En cas de 1ère licence, les – de 30 ans seront classés en caté 3 et les autres en caté 4 (sauf dérogation du bureau suite à argument du représentant de club qui met alors sa responsabilité en jeu).
- Nouveaux coureurs – validation catégorie : un nouveau coureur ne pourra désormais courir qu'après validation de sa catégorie par le bureau. Décision prise à l'unanimité.
- Évolutions des catégories – jeunes : les moins de 30 ans encore en catégorie 4 ou 5 (ou ceux s'y ajoutant par dérogation) monteront désormais de catégorie à la 1ère victoire ou 12 points. ATTENTION : cela n'est valable qu'en catégories 4 et 5. Décision à l'unanimité.
- Évolutions des catégories – fusion 1 et 2 : les effectifs des catégories 1 et 2 sont trop restreints. Les catégories 1 et 2 sont donc fusionnées pour le challenge et les courses en 2016. Il n'y aura plus désormais qu'un classement scratch 1+2 et un classement challenge 1+2. Les clubs peuvent au choix mettre leurs coureurs en 1 ou en 2 avec les critères de décision suivants : certains départements ont une catégorie 1 et obligent certains coureurs de notre comité à avoir une catégorie 1 ; d'autres coureurs souhaitent courir en Ufolep dans d'autres départements et ne peuvent le faire qu'avec une catégorie 2. Seule obligation : avoir une catégorie 1 en cas de double affiliation FFC 3ème caté / FSGT. Décision prise à l'unanimité.

- Évolutions des catégories – création d'une 6ème catégorie : quelques clubs souhaitent créer une 6ème catégorie réservée aux anciens. Mais d'une part les effectifs ne sont pas très importants en catégorie 5 et d'autre part les premiers de la caté 5 sont aujourd'hui des personnes de 60 ans ou quasiment. Décision à la majorité : pas de création d'une 6ème catégorie. La possibilité de poursuivre le challenge des anciens comme cette année est laissée mais ne semble pas retenue. D'autre part le vainqueur de ce challenge 2015 est aussi le 2ème de la 5ème catégorie.
- Évolutions des catégories – plus de 65 ans : les coureurs de + de 65 ans ont vocation dans l'ensemble à courir en 5ème catégorie, mais s'ils atteignent le nombre de points pour courir en 4, ils doivent monter. D'ailleurs actuellement, quelques coureurs sont en 4ème catégorie. Avec la prise d'âge, leur classement doit toutefois pouvoir être revu périodiquement par le bureau pour une re-descente en caté 5 si nécessaire.
- Challenge : vu les rivalités exacerbées de certains, l'idée d'abandonner provisoirement le challenge est abordée. Idée non retenue, mais la commission se réserve le droit de le suspendre si des incidents entre clubs se réitèrent.
- Challenge – points si peu de coureurs : les catégories 1-2 même fusionnées ont toujours assez peu de coureurs. Ils gagnent actuellement peu de points du fait de – de 10 coureurs au départ alors que ce sont les coureurs les + forts. Pour rendre cette catégorie attractive, il est décidé d'annuler la dernière phrase de l'article 26 du règlement. Désormais, quelque soit le nombre de coureurs, le vainqueur aura 20 points, le 2ème 16 points, ... Cette décision est prise pour valoriser les coureurs de caté 1-2 mais sera également appliquée pour les autres catégories de valeurs. Décision prise à l'unanimité.
- Challenge – points catégories jeunes et féminines : tout comme la caté 1-2, les caté jeunes et féminines, avec peu d'effectif actuellement, sont valorisées en donnant le même nombre de points aux vainqueurs quelque soit le nombre de participants, mais en divisant les points par 2 par rapport aux catégories de niveau. Les points sont donc : 1er : 10 ; 2ème : 8 ; 3ème : 6 ; 4ème : 5 ; 5ème : 4 ; 6ème : 3 ; 7ème : 2 ; 8ème : 1. Si des catégories jeunes/féminine devaient avoir plus de 8 arrivants, la question du basculement sur le même barème de points que les autres sera évaluée en bureau. Décision prise à l'unanimité.
- Challenge – 2 points de participation : point confirmé à la quasi-unanimité.
- Challenge – prise en compte seulement des coureurs 07/26 : point confirmé à la majorité.
- Challenge – cycloportive : en 2014, toutes les cycloportives 07/26 avaient été prises en compte dans le challenge (points de participation uniquement). En 2015, seule la Beaume Drobie avait été prise en compte dans le challenge (points d'une course normale sur chaque parcours par extraction des coureurs FSGT07/26). En 2016, il était prévu de fonctionner comme en 2015 avec une autre cycloportive du coin. Il est proposé de prendre la CORIMA, si l'organisateur est OK pour faire apparaître distinctement dans ses classements les coureurs FSGT. Sinon, cela sera probablement trop compliqué. **Pour action => Gérard ARGENTA doit contacter l'organisateur pour aborder avec lui ce point.**
- Challenge – championnats : les championnats départementaux / régionaux / fédéraux sont inscrits au calendrier du challenge et donne des points comme une autre course (mais par catégorie d'âge). La question de la majoration des points pour pousser les coureurs à participer est abordée : non retenue pour 2016. A voir pour la suite...

## **Calendrier de courses :**

Quelques premières dates pour 2016 :

- Anneyron (sur ancien circuit?) : 3 avril
- Course de Tain : 10 avril
- Berg et Coiron : nouvelle course a priori le 28 ou 29 mai
- C Pro Sport : 3 juillet (attention : même date que les championnats fédéraux à Nimes a priori)
- CS Coux : chrono du Bénas le dimanche 21 août
- UCMV : chrono Limouches à voir (probablement date modifiée) ; course en ligne le 28 août.

Il est rappelé qu'un certain nombre de coureurs ont une activité professionnelle le samedi et que, lorsque c'est possible pour l'organisateur, il est préférable d'organiser les épreuves le dimanche. L'organisateur reste bien entendu libre du choix de la date de son épreuve malgré tout.

## **Prochaine réunion :**

Assemblée Générale : confirmée le 14 novembre à 17h à la salle des fêtes des Tourrettes.